

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 22/10/2019 Version: 1.02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Chemipro® San

Code du produit : -

Type de produit : Nettoyant acide
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Brouwland

Korpelsesteenweg 86 3581 Beverlo - België T +32 (0) 11 40 14 08 www.brouwland.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 14 58 45 45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum	Huispostnummer B.00.118 Postbus 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88	Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 - ÉN CAS D'INĞESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P330 - Rincer la bouche.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	>=50 - <80	Skin Corr. 1B, H314
DODECYLBENZENE SULFONIC ACID	(N° CAS) 85536-14-7 (N° CE) 287-494-3 (N° REACH) 01-2119490234-40	>=1 - <10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1, H314 Aquatic Chronic 3, H412
SODIUM CUMENESULFONATE	(N° CAS) 15763-76-5 (N° CE) 250-913-5 (N° REACH) 01-2119489411-37	>=1 - <10	Eye Irrit. 2, H319
DECYL GLUCOSIDE	(N° CAS) 68515-73-1 (N° REACH) 01-2119488530-36	>=1 - <10	Eye Dam. 1, H318
Limites de concentration spécifiques:		·	
Nom Identificateur de produit Limites de concentration spécifique		concentration spécifiques	
ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	(10 = <c 25)<="" <="" td=""><td>Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Corr. 1B, H314</td></c>	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir/le risque de lésion pulmonaire dépasse le risque

d'empoisonnement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut être nocif en cas

d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Attaque un grand nombre de métaux en formant un gaz inflammable/explosif

(HYDROGENE!).

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos,

propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Reactivité en cas d'incendie : Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement

résistant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans d

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements danger

Température de manipulation : 0 - 40 °C

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Matières incompatibles : Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

22/10/2019 (Version: 1.02) FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) (

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide.

Couleur : ambré.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 1

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,36 kg/l

Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxyde phosphoreux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) Nº	1007/2006	(REACH)) tal aua modifi	á nar la Rà	alement (LIF)	2015/830
comorne au Regienneni i	CEIN	1907/2000	INEACH	, tei aue moain	e bai ie Ke	CHEILIELL (OE)	2013/030

Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

ATE CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
----------------------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH: 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration

: Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Peut causer des brûlures de la peau et de la cornée (avec perturbation temporaire de la vision).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

DODECYLBENZENE SULFONIC ACID (85536-14-7)

(
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

DODECYLBENZENE SULFONIC ACID (85536-14-7)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

DECYL GLUCOSIDE (68515-73-1)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DODECYLBENZENE SULFONIC ACID (85536-14-7)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

DECYL GLUCOSIDE (68515-73-1)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
DODECYLBENZENE SULFONIC ACID (85536-14-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
DECYL GLUCOSIDE (68515-73-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations pour l'élimination des eaux

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

usées Recommandations pour le traitement du

produit/emballage Ecologie - déchets : un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la

réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
14.1. Numéro ONU						
1760 1760		1760	1760	1760		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU						
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)		CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; PHOSPHORIC ACID SOLUTION; DODECYLBENZENE SULFONIC ACID)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION; DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)		
Description document de t	ransport					
UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III	UN 1760 CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; PHOSPHORIC ACID SOLUTION; DODECYLBENZENE SULFONIC ACID), 8, III	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION; DODECYLBENZENE SULFONIC ACID; ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III		
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport					
8	8	8	8	8		
		8	***			
14.4. Groupe d'emballaç	je					
III	III	III	III	III		
14.5. Dangers pour l'env	vironnement					
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non		
Pas d'informations suppléme	entaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit